

## **Prise en charge sanitaire recommandée par le HCSP dans l'avis du 23 mars 2022 relatif aux enjeux de santé publique et au rendez-vous santé des personnes migrantes en provenance des zones de conflits en Ukraine - Synthèse**

Il est à prévoir l'accueil en majorité de **femmes (dont certaines enceintes), d'enfants et de personnes âgées**. L'arrivée de personnes avec des **pathologies chroniques ou des handicaps** est également à envisager, avec des **risques de rupture de suivi**.

Outre la mise en place du suivi généralement recommandé pour les publics rencontrés (enfants, femmes enceintes, etc.) la prise en charge sanitaire des réfugiés ukrainiens doit pouvoir répondre prioritairement à certains enjeux de santé, dans le respect de leur consentement :

- Les troubles psychiques et les psycho traumatismes ;
- **La prévention, le dépistage et la prise en charge de maladies dont l'incidence est actuellement élevée en Ukraine ou pour lesquelles les couvertures vaccinales sont faibles.**

Une prise en charge sanitaire en trois temps est ainsi proposée aux personnes déplacées d'Ukraine :

### **(1) Immédiatement, c'est-à-dire le plus rapidement possible après l'arrivée sur le territoire, pour évaluer, orienter, assurer les soins d'urgences, notamment :**

- Identifier les risques de rupture de traitement et de sevrage forcé (produits illicites, alcool) ;
- Dépister les troubles psychiques : les questions de dépistage qui doivent être posées portent sur l'existence de troubles du sommeil, la présence de cauchemars, des troubles de l'appétit, les attitudes de retrait/enfermement/mutisme, l'agitation (chez les enfants), l'existence d'idées suicidaires, l'anxiété et leurs motifs, l'usage ou l'aggravation des consommations de produits addictifs (alcool, tabac, drogues). Les signes majeurs de souffrance psychologique doivent être recherchés dès cette phase pour permettre une prise en charge adaptée ; le bilan psychologique peut ensuite être complété lors de la phase 2 (court et moyen terme).
- Evaluer les signes évocateurs de maladies transmissibles (toux, fièvre et/ou diarrhée en particulier), dont la Covid ;
- Identifier et orienter des femmes enceintes et des nourrissons pour un suivi.

### **(2) A court et moyen terme, après l'évaluation initiale, les mesures à mettre en place en priorité sont les suivantes :**

- Le dépistage des symptômes pouvant faire évoquer la Covid19 ou la grippe, et de la tuberculose (par radiographie pulmonaire en présence de signes cliniques pour les enfants et les adultes) ;
- Le rattrapage vaccinal Covid19 sur la base des recommandations du DGS-Urgent n°2021\_125 du 07/12/2021 et en proposant un TROD chez les personnes pour lesquelles aucune information n'est disponible. Il convient pour les personnes infectées moins de 3 mois après le schéma vaccinal initial de procéder à leur rappel vaccinal dans les délais recommandés. La mise à jour du passe sanitaire / vaccinal doit être assurée.
- La mise à jour vaccinale des enfants en vue d'une entrée en collectivité conformément au calendrier vaccinal français (admission provisoire possible d'une durée de 3 mois dans l'attente de débiter/rattraper les vaccinations obligatoires manquantes) ;
- Le rattrapage vaccinal des enfants et des adultes avec en priorité ROR, DTPCa / HiB (HiB recommandé jusqu'à l'âge de 5 ans) ;
- Il convient également de rester vigilant sur les signes précoces de décompensation des troubles psychiques.

**(3) Dans les 4 mois après l'arrivée : organisation du RDV Santé** sur la base de l'avis du HCSP du 6 mai 2015, avec finalisation du rattrapage vaccinal des enfants et des adultes (méningocoques, pneumocoque, tuberculose, grippe en fonction du calendrier de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, etc.) conformément à l'avis de la HAS : [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-01/fiche\\_synthese\\_rattrapage\\_vaccinal\\_migrants\\_primo\\_arrivants.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-01/fiche_synthese_rattrapage_vaccinal_migrants_primo_arrivants.pdf)

Quatre enjeux sont à prendre en compte dès l'accueil et tout au long de la prise en charge :

#### **(1) L'information des acteurs et des personnes**

- Mise à disposition d'informations sur les risques infectieux à l'attention des acteurs en charge de l'accueil, et sur l'orientation des personnes (organisations territoriales) ;

- Information des professionnels de santé sur l'objectif des vaccinations et de l'ensemble de la prise en charge médicale, sociale et préventive, fourniture des calendriers vaccinaux du pays d'origine et de documents avec traduction croisée ;
- Information des réfugiés sur la prise en charge sanitaire mise en place, ainsi que les principes du système de santé français, l'accès aux soins, la santé périnatale, la santé des enfants.

**(2) Traçabilité du parcours** : examens effectués, statut vaccinal, mise en place dans les meilleurs délais de la numérisation des données médicales afin de permettre leur traçabilité. Des réflexions sont en cours pour le développement d'un support permettant de répondre aux exigences de traçabilité des données de santé et de favoriser la continuité des soins prodigués sur le territoire.

**(3) Mise à disposition de services d'interprétariat et de médiation en santé.**

**(4) Pour les personnes ayant été dépistées initialement avec des signes de vulnérabilité psychologiques** (cf. questions de dépistage), une évaluation à 4 mois permettra de vérifier la résolution des symptômes ou la constitution d'un syndrome de stress post traumatique